



Déclaration Préfecture: W313017134
Agrément Jeunesse et Sport : 31AS1151
Déclaration activité physique : N°31.96 ET 0060N
N° DE SIRET : 44535575300010
CODE APE : 926C
Association Loi 1901 sous le N°2231170



Email : club@blagnacbm.fr

Site internet <http://blagnacbm.fr/>

Renouvellement d'inscription saison 2018-2019

Nom, Prénom du pilote :

Adresse postale :

Email : Tél :

Email : Tél :

Date de naissance du Pilote :

COTISATION :

Forfait : adhésion, licence, inscription aux compétitions, maillot du club.

Famille 1 membre 250 € 200 € pour les Blagnacais
Famille 2 membres 400 € 350 € pour les Blagnacais
Famille 3 membres 525 € 475 € pour les Blagnacais.

Taille du maillot :

Inscription sur le maillot :

Sympathisant Club : 10 €

Les membres sympathisants (ex : parents) accompagnant des pilotes du club sur les compétitions peuvent bénéficier de réduction d'impôts (voir règlement intérieur).

Options :

Mise à disposition d'1 BMX le jour de l'entraînement : de septembre à décembre 70 €
Maillot supplémentaire club 30 €

Taille du maillot supplémentaire :

Inscription sur le maillot :

Informations particulières concernant le pilote : (régime alimentaire, santé...)

.....
.....

Siège social : 1 place Louis Puig Hotel de Ville – 31700 Blagnac – Renseignements 06.95.60.81.52 ou 06.14.38.32.69

Piste de BMX : Base de loisirs des 15 sols – Intersection chemin du Tiers Etat et chemin des Ramiers – 31700 Beauzelle

Informations complémentaires :

Pensez-vous que votre employeur ou votre société serait intéressé par un partenariat avec notre club ?

Oui Non

Le Club a besoin de bénévoles. Seriez-vous prêt à nous aider ? Oui Non

Si oui, dans quel domaine ?

Administratif (licences, engagements, secrétariat...) Oui Non

Communication (site web, mails, article de presse, photos, film, animation course....) Oui Non

Educateur (Uniquement pour les pilotes Juniors et plus souhaitant se former) Oui Non

Intendance (Entretien Piste, vélos, matériel club...) Oui Non

Seriez-vous prêt à donner vos coordonnées à d'autres membres du club pour faire du co-voiturage lors de vos déplacements (entraînements et compétitions) ?

Oui Non

PIECES A FOURNIR:

- Chèque du montant de la cotisation à l'ordre de Blagnac BMX
- La fiche renouvellement d'inscription remplie
- L'attestation de prise de connaissance du règlement intérieur dûment signée
- La fiche sanitaire
- La fiche de droit à l'image

La licence est encore valable jusqu'au 31/12/2018. Un mail avec la nouvelle demande de licence vous sera adressé au mois de novembre. Attention si ce document n'est pas retourné complet le 31/12/2018, les pilotes ne pourront pas participer aux les entraînements en 2019.

DIVERS :

Vous êtes Blagnacais, votre enfant a entre 7 et 14 ans et vous êtes bénéficiaire de *de Rentrée Scolaire*, renseignez-vous à la direction des sports tel _05 61 71 76 50_ pour bénéficier de l'aide « Ticket Sport »

ANCV acceptés

CARTE JEUNE acceptée

ENTRAINEMENTS : pour les entrainements du mois de septembre les pilotes restent sur leur groupe de la saison précédente. Ensuite en fonction des nouveaux inscrits, les groupes pourront évoluer en fonction du nombre de pilotes

Loisir du mercredi 15h30-17h00

Groupes du samedi

de 09h30 à 11h00

de 11h00 à 12h30

de 14H00 à 17H00

DEBUTANT

LOISIRS

COMPETITEURS A PARTIR DE BINJAMIN

Groupes ESPOIR / EXPERT à partir de Minimes 2 le mardi et jeudi soir de 18h00 à 20h00 (suivant la période de l'année les entraînements auront lieu sur la piste BMX des 15 sols non éclairée).

Les groupes sont élaborés par l'entraîneur et peuvent faire l'objet de changement suivant les capacités, la motivation des pilotes et/ou des effectifs.

Les créneaux horaires peuvent être modifiés ou annulés, pour des raisons de sécurité, en fonction des conditions climatiques (ex : vents forts, pluie, orage..) ou par absence d'éducateurs (ex : compétitions).

Pour ne pas perturber les entraînements, les parents s'adresseront aux entraîneurs en dehors des créneaux horaires.

**Pour participer aux entraînements, chaque adhérent devra être à jour de sa cotisation, licence, être muni obligatoirement de protections : gants, maillot à manches longues, pantalon long, casque BMX (intégral).
Protections conseillées (coudières, genouillères, dorsale)**

Siège social : 1 place Louis Puig Hotel de Ville – 31700 Blagnac – Renseignements 06.95.60.81.52 ou 06.14.38.32.69

Piste de BMX : Base de loisirs des 15 sols – Intersection chemin du Tiers Etat et chemin des Ramiers – 31700 Beauzelle